



Direction des Affaires juridiques
&
des Archives

Arrêté électoral n°2022-11-25-05 du 25 novembre 2021

Portant proclamation des résultats pour les élections du Conseil de l'Unité de recherche « HERMA »

La Présidente de l'Université de Poitiers

- VU le Code de l'éducation, notamment les articles L. 712-2, L. 713-1 à L. 713-9, L. 719-1 et L. 719-2 ainsi que les articles D. 719-1 à D. 719-47 ;
- VU le décret n°2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- VU l'arrêté en date du 18 novembre 2020 de la Rectrice de la Région académique nouvelle aquitaine, de l'académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, relatif à la composition de la Commission de contrôle des opérations électorales ;
- VU l'arrêté n°DS 15-12-2020-12 en date du portant délégation de signature, Monsieur Przemyslaw SOKOLSKI, Directeur des affaires juridiques, Monsieur Gilles MIRAMBEAU, Directeur général des services, Services centraux – Processus électoraux ;
- VU l'arrêté de composition du Comité électoral consultatif au 12 mars 2021 ;
- VU la décision cadre relative au vote par électronique en date du 11 octobre 2022 ;
- VU la délibération n°30-11-2020 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 30 novembre 2020, portant élection de Madame Virginie LAVAL à la Présidence de l'université de Poitiers ;
- VU la délibération n°CA-12-03-2021-02 du Conseil d'administration portant désignation des membres pour siéger au CEC ;
- Vu la délibération n°CA-04-06-2021-02 du 4 juin 2021 portant approbation des Statuts de l'Université de Poitiers, et notamment son article 113 ;
- VU la délibération n°CA-26-11-2021-03 du 26 novembre 2021 portant approbation du Règlement intérieur de l'Université de Poitiers ;
- VU la délibération n°CA-15-04-2022-09 du 15 avril 2022 portant approbation du Règlement général des unités de recherche et notamment ses articles 22-1 et suivants ;
- VU l'arrêté électoral en date du 21 octobre 2022 relatif aux élections du Conseil de l'UR HERMA ;
- VU les arrêtés relatifs à la recevabilité des listes des candidats en date du 09 novembre 2022 pour les unités de recherche
- VU l'avis favorable du Comité électoral consultatif en date du 24 novembre 2022 ;



Direction des Affaires juridiques
&
des Archives

Arrêté électoral n°2022-11-25-06 du 25 novembre 2021

Portant proclamation des résultats pour les élections du Conseil de l'Unité de recherche « FORELLIS »

La Présidente de l'Université de Poitiers

- VU le Code de l'éducation, notamment les articles L. 712-2, L. 713-1 à L. 713-9, L. 719-1 et L. 719-2 ainsi que les articles D. 719-1 à D. 719-47 ;
- VU le décret n°2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- VU l'arrêté en date du 18 novembre 2020 de la Rectrice de la Région académique nouvelle aquitaine, de l'académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, relatif à la composition de la Commission de contrôle des opérations électorales ;
- VU l'arrêté n°DS 15-12-2020-12 en date du portant délégation de signature, Monsieur Przemyslaw SOKOLSKI, Directeur des affaires juridiques, Monsieur Gilles MIRAMBEAU, Directeur général des services, Services centraux – Processus électoraux ;
- VU l'arrêté de composition du Comité électoral consultatif au 12 mars 2021 ;
- VU la décision cadre relative au vote par électronique en date du 11 octobre 2022 ;
- VU la délibération n°30-11-2020 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 30 novembre 2020, portant élection de Madame Virginie LAVAL à la Présidence de l'université de Poitiers ;
- VU la délibération n°CA-12-03-2021-02 du Conseil d'administration portant désignation des membres pour siéger au CEC ;
- Vu la délibération n°CA-04-06-2021-02 du 4 juin 2021 portant approbation des Statuts de l'Université de Poitiers, et notamment son article 113 ;
- VU la délibération n°CA-26-11-2021-03 du 26 novembre 2021 portant approbation du Règlement intérieur de l'Université de Poitiers ;
- VU la délibération n°CA-15-04-2022-09 du 15 avril 2022 portant approbation du Règlement général des unités de recherche et notamment ses articles 22-1 et suivants ;
- VU l'arrêté électoral en date du 21 octobre 2022 relatif aux élections du Conseil de l'UR FORELLIS ;
- VU les arrêtés relatifs à la recevabilité des listes des candidats en date du 09 novembre 2022 pour les unités de recherche
- VU l'avis favorable du Comité électoral consultatif en date du 24 novembre 2022 ;

- VU l'arrêté électoral particulier n°2022-11-09-AB d'implantation, organisation et composition du bureau de vote pour les élections des unités de recherche

ARRÊTE

Article 1. Attribution des sièges

Conformément aux procès-verbaux de résultats, et à l'avis du Comité électoral consultatif, les sièges sont attribués comme suit :

Pour le collège B :

- Quatre sièges pour la liste « Monde Antique »
 - o Lydie BODIOU
 - o Alexandre VINCENT
 - o Delphine ACKERMANN
 - o Philippe MAINTEROT

Pour le collège usager(ère)s :

- Deux sièges pour la liste « Doctorants HERMA »
 - o Julie CARON
 - o Saga OUIYA

Article 2. Proclamation

La Présidente de l'Université de Poitiers proclame élu(e)s les candidat(e)s de l'article 1er, pour un mandat s'étendant jusqu'au 31 décembre 2025.

Article 3. Publicité et exécution

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de Poitiers.

P/le Président de l'université
et par délégation,
Le Directeur des affaires juridiques

Przemyslaw SOKOLSKI



À Poitiers, le vendredi 25 novembre 2022

La Présidente de l'Université de Poitiers

Virginie LAVAL

Annexe :

Procès-verbal de résultat – Unité de recherche « HERMA » – Collège B

Procès-verbal de résultat – Unité de recherche « HERMA » – Collège usager(ère)s

Transmis à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des Universités.

Unité de recherche - HERMA - Collège B - Tour unique

Instance : HERMA

Collège : B

Nombre de sièges	4
Nombre d'électeurs sur la liste électorale	7
Nombre de bulletins dans l'urne	7
Taux de participation	100,00 %
Nombre de suffrages valablement exprimés	7
Nombre de bulletins blanc	0
Nombre de bulletins nuls	0
Quotient électoral	1,75

Résultats des listes

Liste	Suffrages obtenus	Sièges obtenus
Monde Antique	7	4

Sont déclarés élus

Candidat	Liste
BODIOU LYDIE	Monde Antique
VINCENT ALEXANDRE	Monde Antique
ACKERMANN DELPHINE	Monde Antique
MAINTEROT PHILIPPE	Monde Antique

Unité de recherche - HERMA - Collège Usager(ère)s - Tour unique

Instance : HERMA

Collège : Usager(ère)s

Nombre de sièges	2
Nombre d'électeurs sur la liste électorale	9
Nombre de bulletins dans l'urne	5
Taux de participation	55,56 %
Nombre de suffrages valablement exprimés	5
Nombre de bulletins blanc	0
Nombre de bulletins nuls	0
Quotient électoral	2,50

Résultats des listes

Liste	Suffrages obtenus	Sièges obtenus
Doctorants HeRMA	5	2

Sont déclarés élus

Candidat	Liste
CARON JULIE CORINNE	Doctorants HeRMA
OUIYA SAGA	Doctorants HeRMA